Résolution sur la situation des journalistes et des défenseurs des droits de l’homme au Mexique

2022/2580(RSP) - 10/03/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 2 contre et 73 abstentions, une résolution sur la situation des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme au Mexique.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Selon différentes organisations non gouvernementales (ONG) et organisations internationales, le Mexique est depuis longtemps l'endroit le plus dangereux et le plus meurtrier pour les journalistes en dehors d'une zone de guerre officielle. Il connaît une augmentation spectaculaire de la violence, des violations des droits de l'homme et des attaques contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. La situation de l'État de droit se détériore aussi sérieusement.

L'année 2022 marque le début d'année le plus meurtrier pour les journalistes au Mexique, avec au moins six journalistes assassinés. Le président Lopez Obrador a fréquemment utilisé une rhétorique populiste lors de ses points de presse quotidiens pour dénigrer et intimider les journalistes indépendants, les propriétaires de médias et les militants.

La résolution note que la corruption institutionnalisée et généralisée, soutenue par un système judiciaire déficient, engendre un problème endémique d'impunité, avec environ 95% des meurtres de journalistes qui restent impunis.

Le Parlement a condamné les menaces, le harcèlement et les meurtres de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme au Mexique, y compris les défenseurs de l'environnement et les populations et communautés autochtones.

Dans ce contexte, les députés ont appelé les autorités à :

- enquêter sur les meurtres de manière rapide, approfondie, indépendante et impartiale;

- assurer la protection et la création d'un environnement sûr pour les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, conformément aux normes internationales établies;

- respecter et préserver les normes les plus élevées en matière de protection de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et de la liberté de choix;

- s'abstenir de toute communication susceptible de stigmatiser les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les travailleurs des médias, d'exacerber le climat à leur encontre ou de perturber le cours de leurs enquêtes;

- renforcer les institutions nationales, étatiques et locales et mettre en œuvre un ensemble de stratégies urgentes, globales et cohérentes en matière de prévention, de protection, de réparation et de responsabilité afin de garantir que les défenseurs des droits humains et les journalistes puissent poursuivre leurs activités sans crainte de représailles et sans restriction;

- consolider l'État de droit en vue de s'attaquer à certains des problèmes structurels à l'origine des violations des droits de l'homme.

En outre, tout en soulignant l'importance du Mexique en tant que partenaire stratégique, les États membres, le Service européen pour l'action extérieure et la délégation de l'UE au Mexique sont invités à faire part de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme à leurs homologues mexicains et à placer la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme au centre des dialogues UE-Mexique.

Enfin, le Parlement a réaffirmé son engagement à favoriser les relations par le biais de l'accord global modernisé entre l'UE et le Mexique, qui renforce encore les dispositions relatives aux droits de l'homme et permet à l'UE et au Mexique de discuter d'une série de questions telles que les droits de l'homme avec la société civile, y compris les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et autres, à un niveau multilatéral.